

Arrêté n° AR26-0084 portant reconduction de l'Unité de Recherche GAMMA3

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu la délibération n°2019/49 portant processus de reconnaissance du statut d'Unité de Recherche des structures de recherche de l'UTT ;

Vu l'avis favorable du Conseil scientifique en date du 25 novembre 2025 concernant le renouvellement de l'unité **GAMMA3** ;

Vu l'avis favorable du Directeur à la recherche ;

Vu les statuts et les règlements intérieurs en vigueur de l'établissement ;

Considérant le projet de fusion entre les unités de recherche GAMMA3 et LASMIS en vue de la création d'une nouvelle unité de recherche au 1er janvier 2027 ;

Considérant que cette phase de transition nécessite la poursuite temporaire des activités de l'unité **GAMMA3** dans sa configuration actuelle jusqu'à l'aboutissement des accords de fusion ;

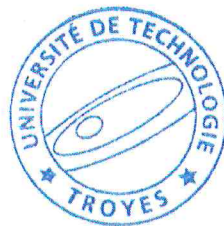
ARRÊTE

Article unique

L'unité de recherche **GAMMA3** est reconduite à titre exceptionnel et dérogatoire à l'identique à compter du 1er janvier 2026 pour une durée de 1 an, soit jusqu'au **31 décembre 2026**.

Fait à Troyes, le 9 février 2026

Le Directeur de l'UTT, Pr Christophe COLLET



Original : Service des affaires juridiques

Copie : Recherche

Diffusion : ENT

Arrêté n° AR26-0082 portant nomination du directeur d'unité GAMMA3

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu l'arrêté de nomination n°21-137 du 5 mars 2021;

Vu l'arrêté de reconduction de l'UR GAMMA3 n°26-084 du 9 février 2026;

Vu les statuts et les règlements intérieurs en vigueur de l'établissement ;

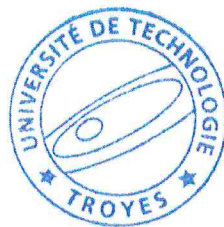
ARRÊTE

Article unique

Le mandat de **Monsieur Houman BOROUCHEKI**, prenant fin le 16 février 2026, est prolongé jusqu'au **31 décembre 2026**.

Fait à Troyes, le 9 février 2026

Le Directeur de l'UTT, Pr Christophe COLLET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Collet', is written over a horizontal line.

Original : Service des affaires juridiques

Copie : Direction à la Recherche

Diffusion : ENT

Arrêté n° AR26-0088 portant nomination du directeur adjoint de l'unité GAMMA3

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu l'arrêté de nomination n°21-144 du 5 mars 2021;

Vu l'arrêté de reconduction de l'UR GAMMA3 n°26-084 du 9 février 2026;

Vu les statuts et les règlements intérieurs en vigueur de l'établissement ;

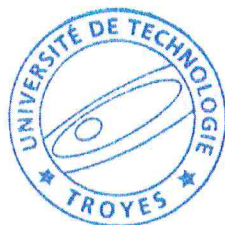
ARRÊTE

Article unique

Le mandat de **Monsieur Thomas GROSGES**, prenant fin le 16 février 2026, est prolongé jusqu'au **31 décembre 2026**.

Fait à Troyes, le 9 février 2026

Le Directeur de l'UTT, Pr Christophe COLLET



Original : Service des affaires juridiques

Copie : Direction à la Recherche

Diffusion : ENT